

2023-06-29-23 : Modification n°1 du règlement intérieur de l'aire d'accueil des gens du voyage du Louroux-Béconnais (Val d'Erdre-Auxence)

L'an deux mille vingt trois, le vingt neuf juin à 20 heures 30, en application des articles L.5211-2 et L. 5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou, sous la Présidence de Monsieur Etienne Glémot, Président.

Département de Maine-et-Loire

Arrondissement de Segré-en-Anjou-Bleu

Étaient présents :

Valérie AVENEL, Marie-Ange FOUCHEREAU, Jean PAGIS, Sébastien DROCHON, Diana LEPRON, Dominique MENARD, Françoise PASSELANDE, Yamina RIOU, Vincent PETIT, Pascal CRUBLEAU, Arnaud FREULON, David GEORGET, Etienne GLÉMOT, Vincent VIGNAIS, Muriel NOIROT, Nooruddine MUHAMMAD, Christelle BURON, Benoit ERMINE, Véronique LANGLAIS, Maryline LÉZÉ, Marc-Antoine DRIANCOURT, Estelle DESNOES, Michel POMMOT, Rachel SANTENAC, Michel THÉPAUT, Brigitte OLIGNON, Virginie GUICHARD, Jean-Pierre BOISNEAU, Joël ESNAULT, Christelle LAHAYE, Annick HODÉE, Jean-Marie JOURDAN, Michel BOURCIER, Jean-Pierre BRU, Mireille POILANE

Étaient excusés :

Frédérique LEHON, Isabelle CHARRAUD, Alain BOURRIER, Marie-Hélène LEOST, Jacques BONHOMET, Pierre-Pascal BIGOT, Guy CHESNEAU, Patrice TROISPOILS, Pascal CHEVROLLIER, Marie-Claude HAMARD, Emmanuel CHARLES, Catherine BELLANGER-LAMARCHE, Juanita FOUCHER, Liliane LANDEAU, Florence MARTIN, Jean-Marc COTTIER

Pouvoirs :

Jacques BONHOMET donne pouvoir à Valérie AVENEL, Pierre-Pascal BIGOT donne pouvoir à Marie-Ange FOUCHEREAU, Guy CHESNEAU donne pouvoir à Jean PAGIS, Patrice TROISPOILS donne pouvoir à Yamina RIOU, Pascal CHEVROLLIER donne pouvoir à Vincent VIGNAIS, Marie-Claude HAMARD donne pouvoir à Nooruddine MUHAMMAD, Emmanuel CHARLES donne pouvoir à Virginie GUICHARD, Catherine BELLANGER-LAMARCHE donne pouvoir à Annick HODÉE

Secrétaire de séance : Pascal CRUBLEAU

Membres en exercice :50
Membres présents :35
Pouvoirs :8
Quorum :26
Votants :43
Votes pour :43
Votes contre :0
Abstention :0
Date de convocation : 23/06/2023
Date d'affichage: 03/07/2023

Accusé de réception en préfecture
049-200071868-20230629-2023-06-29-23-DE
Date de télétransmission : 03/07/2023
Date de réception préfecture : 03/07/2023

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

SUR proposition du Président ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la construction et de l'Habitation ;

VU les statuts de la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou ;

VU le Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des gens du voyage 2018-2023 ;

VU l'axe n°1 du projet de territoire de la Communauté de communes intitulé « Habiter et accueillir durablement de nouveaux habitants sur tout le territoire » ;

VU le principe d'action n°24 de la démarche RSO de la Communauté de communes intitulé « Créer les conditions du développement socio-économique du territoire » ;

VU l'avis de la commission solidarités en date du 8 juin 2023 ;

CONSIDÉRANT que pour répondre aux préconisations du Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2018-2023, une aire d'accueil de 10 emplacements a été ouverte sur le Louroux-Béconnais (Val d'Erdre-Auxence) le 9 mai 2023 ;

CONSIDÉRANT qu'un règlement type est imposé par le décret n°2019-1478 du 26 décembre 2019, relatif aux aires permanentes d'accueil et aux terrains familiaux locatifs destinés aux gens du voyage ;

CONSIDÉRANT que le règlement intérieur de l'aire du Louroux-Béconnais a été approuvé par le Conseil communautaire du 3 mars 2023 ;

CONSIDÉRANT qu'après réception des éléments de facturation, les tarifs des fluides sont les suivants :

- 0,22€/kWh
- 3,45€/m³ d'eau

CONSIDÉRANT que les dégradations causés par les occupants leur seront facturés conformément aux tarifs proposés en annexe 1 du règlement ;

ENTENDU l'exposé de Madame FOUCHEREAU, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, décide

- **D'approuver l'annexe 1 du règlement intérieur de l'aire de Val d'Erdre-Auxence ;**
- **D'approuver les tarifs tels qu'exposés dans le règlement ci-joint ;**

Accusé de réception en préfecture
049-200071868-20230629-2023-06-29-23-DE
Date de télétransmission : 03/07/2023
Date de réception en préfecture : 03/07/2023

- **D'approuver la modification du règlement intérieur de l'aire d'accueil des gens du voyage de Val-d'Erdre-Auxence ;**
- **D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document utile à l'application de la présente délibération.**

Pour extrait conforme au registre

Fait et délibéré en séance
le 29 juin 2023
au Lion d'Angers,

Etienne Glémot

Président



Pascal Crubleau

Secrétaire de Séance

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and horizontal strokes.

Accusé de réception en préfecture
049-200071868-20230629-2023-06-29-23-DE
Date de télétransmission : 03/07/2023
Date de réception préfecture : 03/07/2023